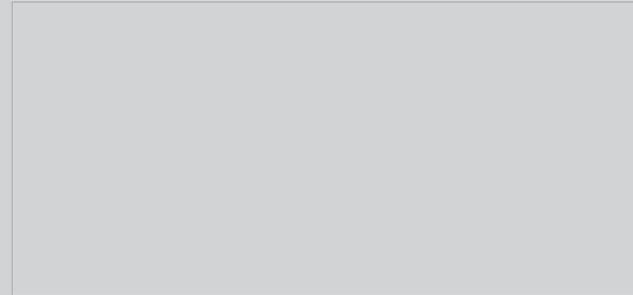


Le Combat Social

FO 49

Bulletin d'informations de l'Union Départementale cgt-FO de Maine-et-Loire

N°2-2022 | Février 2022 | 1 €



AUGMENTATIONS MAINTENANT!

**DÉGEL DU POINT D'INDICE
AUGMENTATIONS DES SALAIRES ET DES
PENSIONS
DÉFENSES DES LIBERTÉS SYNDICALES**

Manifestation Interprofessionnelle du 27 janvier Angers



L'éditorial de Magali Lardeux

LE COMBAT SOCIAL FO 49

(Prix : 1 €)

Imprimé à l'UD
cgt-Force Ouvrière
de Maine-et-Loire
14, place Louis Imbach
49100 ANGERS
02 41 25 49 60
udfo49@force-ouvriere.fr
www.fo49.fr
Inscrit à la CPPAP
n° 072507442
Directrice de
publication :
Catherine ROCHARD.

Sommaire

- 2 Édito de Magali Lardeux
- 3 EHPAD
- 4/5 Mobilisations du 27
- 6 Semaine de l'Adhésion
- 7 Interview de Denis Tissot et Radouane Frikah
- 8 NAO IUMM et Grève des ATSEM
- 9 Défense des libertés syndicales
- 10 AG FNec et Défense du BAC
- 11 AG Action sociale
- 12 AG des territoriaux de Saumur
- 13 AG des territoriaux d'Angers et AG des Organismes sociaux
- 14 Grève à Pôle Emploi
- 15 Élections à l'URSSAF

137 milliards de bénéfice en 2021 pour les grands groupes capitalistes du CAC 40 ! L'équivalent de deux fois le budget de l'Éducation Nationale !

Ils ont accumulé plus en 20 mois de pandémie qu'en 10 ans ! Alors que les salariés se saignent pour se chauffer, se déplacer, se nourrir, Total revend à prix d'or une électricité qu'il acquiert à bas prix auprès d'EDF. Engie fait + 60 % de profits, BNP Paribas 9,5 milliards, 32 milliards pour 4 autres banques qui n'augmentent les salaires de leurs employés qu'entre 0,6 % et 1 %, soit 3 fois en dessous de l'inflation. Les entreprises, comme si c'était nécessaire, engrangent les « aides » : CICE, allègement de cotisations patronales, baisse de l'impôt sur les sociétés, suppression de l'ISF sur les capitaux...

La fracture entre les grands propriétaires capitalistes et les salariés atteint des sommets.

Les 5 Français les plus riches possèdent désormais autant que 27 millions de personnes, soit 40 % de la population française qui, elle, doit survivre avec 1000 euros par mois ou moins.

Car pour les conditions de travail et de vie des salariés, pour les services publics et les conquêtes ouvrières, le bilan est diamétralement opposé à celui du CAC 40 : la casse accélérée a des conséquences désastreuses. Alors que des millions sont sous le seuil de pauvreté, la situation du pouvoir d'achat continue de se dégrader : le prix

de l'électricité a bondi de 4 % le 1er février et les péages d'autoroutes de 2 %. Les carburants continuent d'augmenter. Ce qui n'empêche pas Macron de jurer que le pouvoir d'achat s'est amélioré pour tous sur son quinquennat et que la baisse du chômage est historique... La vérité est bien sûr toute autre.

Pouvoir faire du profit avec les EPHADS, a des conséquences récemment rendues publiques avec le scandale Orpéa : économies sur le matériel et la nourriture des patients, douches au compte-goutte, couches non changées, dénutrition, déshydratation... bref : maltraitance. Le gouvernement fait semblant de s'en offusquer, mais sait fort bien tout cela. En février, Orpéa a atteint son apogée avec 8,3 milliards d'euros en Bourse. Son dirigeant avant de se faire limoger a revendu toutes ces actions empochant ainsi 590 000 euros. Le salaire moyen dans ses Ephads, lui, se situe entre 1200 et 1400 euros...

Afin de poursuivre sa politique, le gouvernement, très fragilisé par les nombreuses grèves des derniers mois et par les manifestations du samedi, craintif d'une situation qui pourrait bien lui échapper, n'a d'autre choix que de tenter d'étouffer les contestations. Ce n'est pas une situation uniquement française : il suffit

d'observer les événements en Guadeloupe, en Martinique où pas une semaine ne passe sans garde à vue ou procès de syndicalistes ou encore au Canada qui a vu naître « les convois de la liberté ».

Pour empêcher les contestations, il faut empêcher l'existence de syndicats, surtout indépendants : c'est toute l'affaire de discrimination syndicale anti-FO à ORPEA et la mise en place d'un « syndicat maison ». Il faut aussi s'en prendre au droit de grève, comme l'a fait la direction d'Airbus en Loire Atlantique après la grève massive du 17 janvier 2022.

Il est difficile de passer sous silence le basculement qui s'est opéré du point de vue des libertés fondamentales ces dernières semaines avec la mise en place, après le pass sanitaire, du pass vaccinal, non borné dans le temps par le Conseil constitutionnel et avec la mise au ban de la société de millions de personnes à qui le Chef de l'État dénie la qualité de citoyens. La surveillance se généralise, les mesures répressives se multiplient, l'état d'exception est permanent. Non seulement le Conseil constitutionnel a validé ce qu'il faut bien appeler un « laissez-passer », mais il a également adopté l'usage des drones de surveillance qui pourront être utilisés, par exemple lors de manifestations et rassem-

EN DIRECT DES SYNDICATS

blements « susceptibles d'entraîner des troubles graves à l'ordre public »...

Dans cette situation, l'état d'esprit des salariés est à la bagarre! Salaires bloqués, remise en cause des conventions collectives (industrie, secteur médico-social), Loi 3DS de transfert des missions de l'État vers les collectivités, attaques contre la Sécurité Sociale avec la 5e branche ou la « Complémentaire Santé obligatoire », suppression de postes dans les écoles, les hôpitaux : les manifestations, les grèves se multiplient! Grève reconductible des agents territoriaux de la Ville d'Angers, ATSEM et animateurs, grève des artistes le 19 janvier, à EDF le 26 janvier, grève interprofessionnelle à l'appel FO, CGT, FSU, Solidaires et des organisations de la jeunesse le 27 janvier, à Pôle emploi le 1er février (60 % de grévistes!), grève de 12 jours sur 13 sites à Arkéma, de 3 jours à Autoneum (90 % des salariés des ateliers),

sur les 6 sites français de Plastic Omnium, blocages tous les jeudis à Thalès depuis le 27 janvier, grève reconductible chez Alstom. À Valéo et Scania Angers, les salariés débrayent mardi 22 février. **Partout, la question des salaires est au centre et les salariés se mobilisent dans le cadre des NAO. Déterminés, ils arachent des augmentations.**

La RATP, dont les bénéficiaires avoisinent les 200 millions d'euros pour 2021, a connu une mobilisation historique vendredi 18 février. Le mouvement pour la hausse des salaires, très massivement suivi par les conducteurs de métro, s'est traduit par la fermeture totale ou partielle de 8 lignes. Rassemblées devant le siège de la RATP, à Val-de-Fontenay (94), plusieurs centaines d'agents grévistes se sont introduits dans les locaux. La direction est néanmoins restée sur ses 0,4 % d'augmentation... Laurent Djebali, FO, a déclaré « On ne s'interdit rien et la rentrée pourrait être

chaude ».

Le 7 février, la Maison Blanche a rendu public un dossier où apparaît l'historique des taux de syndicalisation en rapport avec la part des revenus allant aux 10 % des plus aisés. Les courbes y sont symétriquement opposées : les politiques antisyndicales, antisociales ont un lien direct avec l'organisation ou non des salariés en syndicats.

Alors, nous ne pouvons que nous atteler au développement de nos implantations! Renforçons nos syndicats!

Participez aux diffusions organisées par l'UD! Élaborez les cahiers de votants dans la fonction publique pour les élections professionnelles de décembre 2022! Et inscrivez vos délégués au Congrès Confédéral qui se déroulera du 30 mai au 3 juin prochain.

Situation catastrophique dans les EHPAD

« L'Union Nationale des Syndicats de la Santé Privée FORCE OUVRIÈRE a pris connaissance de l'enquête menée par le journaliste Victor CAS-TANET sur le groupe ORPEA. FORCE OUVRIÈRE salue le sérieux de ce travail d'enquête journalistique. Pour FORCE OUVRIÈRE, ce livre confirme et amplifie les multiples dénonciations que notre organisation n'a cessé de faire depuis 15 ans. Malgré les nombreuses alertes faites auprès des ministères, des Conseils départementaux, des ARS ou des tutelles, rien n'a changé. Pour FORCE OUVRIÈRE, la prise en charge des personnes âgées dépendantes relève du service public. Nous n'avons jamais accepté que ce secteur soit marchandisé. »

Voici comment commence le communiqué de nos camarades de l'Union Nationale de la Santé Privée sur l'Affaire Orpéa.

La situation dans l'ensemble des EHPAD publics ou privés reste terrible pour les salariés, arrêts non remplacés, sous effectifs chroniques, dégradations des conditions de travail et rémunérations qui stagnent.

Les revendications que nous portons depuis des années, à savoir un salarié pour un résident, des moyens à la hauteur des besoins pour une bonne prise

en charge des patients et la reconnaissance des professionnels tant au niveau des conditions de travail que des salaires n'ont jamais été autant d'actualité. Cela doit cesser! Malgré nos interpellations, cela fait trop longtemps que les gouvernements successifs poursuivent une politique de transfert des activités des EHPAD en les bradant au secteur marchand.

Dans le département, dans toutes les EHPAD c'est le même tableau! Dernièrement les agents de l'EHPAD St Nicolas qui a fusionné au 1er janvier 2020 avec le CHU, se sont mobilisés. Une délégation de 30 soignants du pôle médico-social St Nicolas avec le syndicat FO du CHU d'Angers s'est rassemblée au siège du Conseil Départemental du Maine-et-Loire ce jeudi 20 janvier 2022.

Ces dernières semaines, la situation s'est encore dégradée à l'EHPAD du CHU d'Angers. On dénombre plus de 15 départs infirmiers depuis cet été et un total de 6,3 postes vacants sans compter les nombreux arrêts de travail non remplacés... Côté AS et ASH (agents aux soins), le constat du sous-effectif est le même : « on fonctionne en mode dégradé presque quotidiennement ». Pour tous, cela se traduit par des conditions de travail qui deviennent intenable. Dans l'un des services, il ne reste plus que 2 infirmières sur un effectif prévu de 5 pour 80 résidents!

Les agents dénoncent une situation

qui ne peut plus continuer. Ils refusent de prendre en charge les résidents de façon plus que dégradée. Les glissements de tâches sont quotidiens, tout comme les réorganisations de travail incessantes et les passages en 12 h, parfois même inopinés pour pallier au manque.

Depuis la fusion avec le CHU d'Angers, des postes ont été supprimés pour des questions budgétaires. Depuis des mois, les agents avec FO demandent des effectifs, des recrutements.

L'ARS (Agence Régionale de Santé) et la direction du CHU ont été sollicitées à plusieurs reprises. Plusieurs grèves ont eu lieu ces derniers mois. Les agents et leur organisation syndicale ont saisi le conseil départemental, car il est l'un des 3 financeurs de l'EHPAD.

ARS, Direction et Conseil départemental 49 : tous leur affirment la main sur le cœur qu'ils font tous pour améliorer la situation, mais force est de constater que dans les faits, rien ne change. Devant l'absence de mesure : la situation empire dans chaque établissement.

C'est tous ensemble que les salariés des EHPAD pourront obtenir satisfaction de leurs revendications. Dans le but d'organiser le rapport de force à une plus grande échelle, le bureau Régional FO Services Publics et Services de Santé a pris l'initiative d'organiser une Conférence régionale FO sur les EHPAD le 5 mai prochain

ACTUALITÉS

Grève et Manifestations du 27 janvier 2022



Manifestation Interprofessionnelle à Angers

Le 27 janvier dernier, nous étions plus de 2000 dans le département à manifester pour nos salaires et notre pouvoir d'achat.

À Angers nous étions plus de 1300 dont 400 camarades de FO

À Cholet nous étions plus 160 dont une trentaine pour FO

À Segré nous étions 100 dont une dizaine pour FO

À Saumur nous étions 200 dont une vingtaine pour FO



À Saumur

Cette manifestation faisait suite à celle du 05 octobre. La mobilisation augmente, démontrant la justesse de nos revendications et la nécessité de renforcer et continuer le rapport de force dans une période propice à porter nos revendications.

Partout les mêmes mots d'ordre : Publics/Privés tous unis! Augmentation générale des salaires! Augmentation générale des pensions!

Au niveau national plusieurs dizaines de milliers de manifestants ont été recensés dans les plus de 170 manifestations et rassemblements

Vous trouverez ci-après la prise de parole de l'UD lors de la manifestation d'Angers :

« Nous sommes aujourd'hui plus de 1500 manifestants dans le département de Maine-et-Loire, salariés du public et du privé, à l'appel national de FO, CGT, FSU, Solidaires et des organisations de la jeunesse.

Depuis des semaines, les grèves se multiplient dans tous les secteurs, et l'approche des élections présidentielles n'y change rien :

- 2 décembre : 20 000 retraités à Paris
- 4 décembre : 4 000 contre la fermeture de services et hôpitaux sous les fenêtres de Véran
- 6 décembre : grève massive des agents des routes en Ile de France...
- 11 décembre : 1 000 salariés de l'action sociale dans les rues d'Angers
- 13 décembre : grève à la Sécu très suivie, notamment à la CAF d'Angers avec + de 50 % de grévistes

- 15 décembre : agents territoriaux, ATSEM, animateurs de la Ville d'Angers en grève sur le parvis de la Mairie
- 15 décembre toujours : grève nationale inédite et historique de la Justice
- 17 décembre : grève à la SNCF...
- 11 janvier : nouvelle grève dans l'action sociale
- 13 janvier : un "protocole de trop" (décidé depuis Ibiza) conduit les enseignants à faire grève à un taux historique de 70 % dans les écoles, 1500 dans les rues d'Angers, des dizaines de milliers dans toute la France
- 18 janvier : nouvelle grève à la sécu...
- 19 janvier : c'est au tour des artistes de manifester leur colère!
- 20 janvier : grève à l'EPHAD St Nicolas, nouvelles manifestations des enseignants, notamment à Paris malgré l'interdiction du Préfet Lallement!
- Lundi 24 : les ATSEM d'ANGERS entrent en mobilisation reconductible avec plus de 40 % de grévistes, 150 devant le Parvis de la Mairie...

Nous sommes le 27 janvier 2022 et...

La colère est immense...

Ce qui unit tous les salariés du public et du privé dans ces mobilisa-

ACTUALITÉS



160 personnes se sont déplacées à Cholet

tions, ce sont les revendications d'augmentation des salaires, au moment où les conditions de travail n'ont jamais été aussi dégradées, au moment où le mépris du gouvernement n'a jamais été aussi ouvertement affiché : restrictions des libertés, suspensions liées au pass vaccinal, manque d'effectifs, précarisation, augmentation du temps de travail sans contrepartie, primes individuelles, gel du point d'indice, manque de postes, mise à mal des Statuts et des conventions collectives, casse des conquêtes sociales, des services publics (y compris des hôpitaux en pleine crise sanitaire!)

La colère est légitime!

Car de mars 2020 à octobre 2021, les richesses des plus grandes fortunes françaises ont bondi de 86 %,

soit 236 milliards d'euros, en pleine "pandémie"... 236 milliards d'euros c'est à dire les bénéfices qu'ils faisaient sur 10 ans! Les 5 milliards français possèdent autant que 40 % des plus pauvres... et 7 millions de personnes ont recours l'aide alimentaire alors que les prix des produits de première nécessité pour se nourrir se chauffer, se déplacer, s'envolent. Le quasi-blocage de l'ensemble des salaires et l'inflation galopante rendent la situation intenable pour des millions de salariés.

C'est inacceptable...

... et il ne tient qu'à nous que cela s'arrête!

Ces dernières semaines, les salariés ont obtenu des victoires. Les ambulanciers du CHU d'Angers, les salariés de la clinique de l'Anjou, les

salariés du groupe VYV ont montré la voie : leur détermination, l'utilisation de leurs outils syndicaux, de leur droit de grève, la décision de s'organiser pour tenir jusqu'à obtenir satisfaction est édifiant.

Pour FO, il est temps d'organiser des AG partout, dans les ateliers, les services, les entreprises, les établissements...

Forts de l'expérience de ces premières victoires, organisons le rapport de force nécessaire, décidons des moyens d'action pour obtenir satisfaction!

Tous ensemble! Public/privé : tous unis! Pour les conditions de travail, les emplois et l'augmentation générale des salaires et des pensions! Pour nos conditions de vie immédiates... mais aussi pour l'avenir de notre jeunesse! »



À Segré, une centaine était présente



Manifestation Interprofessionnelle à Angers

EN DIRECT DES SYNDICATS

Retour sur la semaine de l'adhésion dans le département



Laurent, Willy et Xavier devant Pack'r

Comme nous l'évoquons ensemble lors de notre dernier congrès départemental, c'est en développant, le syndicalisme libre et indépendant, donc nos syndicats que les salariés seront plus fort !



Fred et Marcel devant Hutchinson

Même si nous essayons au quotidien de nous implanter dans de nouvelles entreprises, services, secteurs, nous avons profité de cette semaine de l'adhésion nationale pour aller diffuser dans des entreprises où nous ne sommes pas représentés

Au programme diffusions chez Pack'r à Beaucozé, chez Hitachi à St Barthélémy, chez Hutchinson à Segré, chez Charal à Cholet

ou encore dans les caves dans le Saumurois.

Nous avons toujours reçu un très bon accueil des salariés.

Dans plusieurs entreprises, suite à nos passages, des salariés nous ont recontactés.

Chez Pack'R, nous espérons monter rapidement une section syndicale. Willy est en contact avec plusieurs salariés.

Nous pouvons d'ores et déjà considérer cette initiative comme un succès !

Fort de ces retours, le bureau a décidé de renouveler ce type de diffusion régulièrement, pour

continuer à développer notre organisation.

Le Bureau remercie les militants qui ont participé à ces diffusions et invite tous ses militants à proposer de nouvelles diffusions dans le département.

Dès que nous aurons arrêté un calendrier, nous solliciterons les camarades pour participer aux diffusions.



Morgane et Nicolas devant les caves



Bruno, Hughes et Amélie devant Charal

EN DIRECT DES SYNDICATS

Interview Radouane Frikach, secteur juridique



Bonjour, Radouane peux-tu te présenter?

Je suis Radouane Frikach, je travaille à la CAF et suis militant FO depuis 2006. Dans mon entreprise j'ai été élu au CHSCT et au CE. Je suis membre du conseil syndical du syndicat des organismes so-

ciaux du Maine-et-Loire.

Peux-tu m'en dire plus sur ton rôle de défenseur syndical et pourquoi t'es-tu proposé ?

J'ai toujours voulu aider les camarades qui avaient des problèmes de compréhension de leurs conventions collectives ou des problèmes avec leurs employeurs.

Et quand on me l'a proposé, j'ai accepté.

Mon rôle est d'aider les camarades qui auraient des problèmes avec leur employeur concernant l'application de leur droit, à les faire valoir. L'idée est de régler leur problème en négociant avec l'employeur lorsque c'est encore possible et préparer les dossiers prud'homaux lorsque ce n'est plus possible. Dans ce cadre je suis régulièrement

en échange avec les défenseurs prud'homaux de l'organisation afin que les dossiers soient le plus complets possible et permettent aux camarades d'avoir gain de cause.

Comment s'organise le secteur juridique de l'UD.

Pour le moment nous avons une permanence mensuelle, car nous ne sommes que plus que deux. J'espère que l'équipe va s'agrandir, nous permettant de répondre aux nombreuses sollicitations que nous recevons.

Un mot pour la fin

C'est une activité très intéressante et enrichissante. J'invite tous les camarades à se tourner vers l'UD pour avoir plus d'informations.

Interview Denis Tissot de l'ADAPEI



Salut Denis pourrais-tu te présenter

Bonjour, je m'appelle Denis Tissot, j'ai commencé à travailler pour la Mutualité en septembre 2012, dans le service réemploi, informatique, espaces verts, travaux et blanchisserie.

Début 2021, ces services ont été cédés par la mutualité à l'ADAPEI devenu depuis ODEA.

Très vite à la Mutualité je me suis rapproché des militants FO, notamment Florence Doux.

J'ai notamment été DS pour FO à la Mutualité. Lorsque je suis arrivé à l'ADAPEI où il n'y avait de syndicat FO, j'ai décidé de monter une liste pour les élections

Les autres syndicats déjà en place ne m'ont bien sûr pas aidé, mais à force de diffusion dans les autres sites, Avrillé et St Léonard, j'ai réussi à trouver des colistiers.

Je me battais pour qu'il y ait un contre poids aux autres organisations syndicales.

Justement, parle-nous des élections qui ont lieu récemment à l'ADAPEI ?

Avant tout je tiens à remercier tous les camarades de l'UD qui m'ont aidé pour monter les listes et me permettent de représenter FO dans ces élections. Je remercie aussi mes colistiers, David, Fred et Nelly.

Comme je le disais ; à force de diffusions, David m'a rejoint et s'est présenté dans la liste Force Ouvrière

Nous avons respectivement obtenu chacun environ 10 % des voix nous permettant d'être tous les deux élus.

Félicitations, comment expliques-tu ces résultats ?

Les collègues votent pour ceux qu'ils connaissent, par exemple dans mon atelier les collègues me font confiance et me sollicitent dès qu'ils ont des problèmes.

Quel était le mode de scrutin ?

C'était un mode de scrutin informatisé, ce n'était pas idéal, car beaucoup de mes collègues ont des difficultés avec l'outil informatique.

Un mot pour la fin ?

Pour le moment chez ODEA nous avons quelques avantages; mise en place de chèques CADHOC, mise en place de RTT en contrepartie du travail d'une heure en plus par semaine et la mutuelle qui est à couverture égale un peu moins chère. En point de vigilance, pour le moment le dialogue social reste à construire, il faut que nous prenions nos marques. J'en profite pour remercier de nouveau tous les camarades.

ACTUALITÉS

Négociation des minimas départementaux de la Métallurgie

La négociation des minimas départementaux de la Métallurgie du 49, vient de se terminer.

Pour FO métaux 49, cette négociation est un échec.

Nous avons pris comme référence l'Indice des Prix à la Consommation Harmonisé (3,4 % sur un an), et l'inflation réelle (2,8 %) pour établir nos revendications.

L'UI49, elle, avait comme référence, la moyenne d'inflation 2021 : 1,8 %, la négociation commençait mal...

Devant le refus de prendre en compte nos revendications, ne

nous proposant qu'une infime augmentation de leur proposition, avec les deux autres syndicats présents à cette négociation (CFDT, CFE-CGC), nous avons décidé de revendiquer en intersyndicale un minimum 2,8 % pour tous, sinon nous ne signerions pas l'accord.

L'UI a refusé, et nous avons clôturé la négociation sur ce désaccord.

Quelques jours plus tard, l'UI49 nous recontactait, pour nous proposer une nouvelle amélioration de leur proposition : 2,5 %.

Le conseil syndical FO métaux 49 avait validé notre revendication minimale pour signature adoptée en intersyndicale, nous

sommes donc restés fermes sur le fait que 2,8 % restaient notre limite pour apposer notre signature.

Toutefois, la proposition de l'UI49 de faire perdre du pouvoir d'achat aux salariés de la Métallurgie, dans ce contexte de forte inflation, a été validée par la signature de la CFDT et de la CFE-CGC, le 20 janvier dernier.

Suite à ces négociations infructueuses, nous étions nombreux dans la rue à Angers comme à Cholet pour exiger des revalorisations salariales le 27 janvier dernier

Grève des ATSEM de la Ville d'Angers !

Des nouvelles du front...



Une deuxième vague, non pas épidémique, mais bien dynamique et combative perdure chez les Atsem des écoles de la ville d'Angers, pour s'opposer à l'augmentation de leur temps de travail à 1550 H !

À nouveau, après un premier préavis de grève déposé le 24 janvier dernier, et donc deux semaines de mobilisations, les Atsem se sont réunis ce 7 février 2022 lors d'une assemblée

générale extraordinaire pour dresser un premier bilan de ces mouvements et revenir sur l'avancée des négociations avec les élus de la ville d'Angers. Force est de constater que les élus ne prennent pas la mesure de maintenir un temps de travail adapté à la pénibilité de ce métier d'Atsem, en maintenant une proposition de 1550 H demain, pour un temps de travail de 1400 H aujourd'hui !

C'est la première revendication pour ces personnels territoriaux, la réduction du temps de travail, par la prise en compte de la pénibilité de ce métier, une charge de travail de plus en plus présente.

Ce sont bien 150H en plus du temps scolaire, sur du temps périscolaire, qu'il est demandé aux agents de se positionner pour la rentrée 2022/2023.

Ce 7 février 2022, les Atsem à la majorité présente (70 agents), reprennent les hostilités dès la rentrée le 21 février 2022. Un nouveau préavis de grève sera déposé pour permettre aux personnels Atsem d'envisager de nouvelles modalités d'actions pour se faire entendre auprès des élus de la ville d'Angers.

Déterminer à préserver leurs acquis et reconnaître la pénibilité de leur métier.

ACTUALITÉS

Halte à la répression d'État !

Abandon des poursuites contre les militants syndicalistes !



L'UD FO 49 soutien Elie Domota, syndicaliste guadeloupéen

Une quinzaine de procès pour le premier trimestre 2022 pour des militants en Guadeloupe, des arrestations en Martinique, l'arrestation du camarade secrétaire de la fédération du spectacle de la CGT à Paris, l'interdiction de la manifestation Parisienne des enseignants du 20 janvier (pour finir par l'autoriser sous la pression) voici les attaques que portent ce gouvernement à nos libertés syndicales !

L'UD FO 49 combat toutes les attaques aux libertés syndicales que ce soit lors du combat contre la loi de sécurité globale qui instaurait le fichage des syndicalistes ou lorsque des militants sont pris pour cibles, car ils défendent les revendications des salariés.

À plusieurs reprises notre UD a apporté son soutien à des militants syndicaux arrêtés et accusés injustement dans les Antilles.

Plusieurs de nos syndicats ont récemment apporté leurs soutiens aux militants arrêtés en Guadeloupe et en Martinique. Vous trouverez ci-dessous un extrait.

Le 14 janvier le Syndicat des Organismes sociaux de Maine-et-Loire écrivait :

« Depuis des mois, par la grève et les manifestations, les Guadeloupéens et leurs organisations se battent pour la satisfaction de leurs revendications. Parmi celles-ci, l'abandon du pass sanitaire et de l'obligation vaccinale pour les soignants, l'augmentation générale des salaires, ou encore un accès permanent de tous à une eau potable, buvable, sans pesticide, sans chlordécone, à prix bas et unique, dans le cadre d'un véritable service public.

Le 30 décembre, à l'occasion d'une manifestation pacifique à Pointe-à-Pitre, la préfecture a ordonné l'usage de la violence et a ciblé notre camarade Elie Domota, ancien secrétaire général de l'UGTG et porte-parole du LKP. Celui-ci, alors qu'il se présentait les bras levés, a été gazé, jeté au sol et menotté avant d'être conduit au commissariat.

Ce n'est qu'au bout de quatre heures, sous la pression d'une importante manifestation qu'il a pu être relâché. Il est désormais convoqué le 7 avril 2022 au tribunal pour répondre d'une accusation de "troubles à l'ordre public".

Après l'envoi du GIGN et de renforts de gendarmerie, après les déferrements en justice de plusieurs militants syndicaux, l'arrestation et les poursuites à l'encontre d'Elie Domota constituent une véritable provocation illus-

trant une fois de plus le choix du gouvernement de refuser toute négociation et de répondre par la répression aux revendications des Guadeloupéens.

Notre syndicat des organismes sociaux, en défense des libertés démocratiques, condamne fermement l'usage de la violence institutionnelle contre les travailleurs, les citoyens, les syndicalistes et leurs leaders. Nous refusons la pente autoritaire empruntée par le gouvernement et n'acceptons pas les menaces qu'elle fait désormais peser sur l'ensemble des militants.

Nous exigeons :

— L'abandon immédiat des poursuites contre Elie Domota »

— Le respect de la liberté syndicale et du droit à manifester. »

Le conseil Syndicale du CHU a écrit un courrier aux autorités pour dénoncer ces violences contre des militants syndicaux, notamment des camarades FO et exiger l'abandon des poursuites contre nos camarades.

Plus que jamais les travailleurs ont besoin de leurs organisations, libres, indépendantes et c'est pour ces raisons que le gouvernement réagit si violemment !

EN DIRECT DES SYNDICATS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA FNEC FP FO 49



Malgré les contraintes liées à la crise sanitaire, l'Assemblée Générale de la FNEC FP FO a rassemblé près d'une soixantaine de syndiqués de différents syndicats de la FNEC : le SNUII FO (premier degré), le SNFOLC (second degré), le SPASEEN FO (administratifs de l'Éducation Nationale) et l'ESR FO (Université, Recherche et CROUS).

L'AG était présidée par Christophe Lande, secrétaire fédéral de la FNEC FP FO.

Toutes les interventions ont témoigné de la dégradation des conditions de travail à tous les niveaux de l'Éducation Nationale et de la volonté des collègues de les combattre.

Dans les services administratifs, la mutualisation des moyens, le manque de postes et les absences non remplacées engendrent une surcharge de travail ingérable (ex : 1 agent est en charge de 600 dossiers individuels).

À l'Université, les personnels se mobilisent pour avoir des moyens à hauteur des besoins pour l'enseignement, mais aussi la recherche. Ils refusent que les étudiants aient à payer des frais de

scolarité plus importants comme l'a annoncé E. Macron.

Dans le premier degré comme dans le second degré, les enfants handicapés ne reçoivent pas les soins dont ils ont besoin : il y a de moins en moins de structures spécialisées, car elles sont en cours de démantèlement (2 ans d'attente en moyenne pour une place en ITEP par exemple). Les AESH et les enseignants sont démunis face à la détresse des enfants concernés et des autres élèves qui subissent la situation.

Après le témoignage du vécu ubuesque des directrices et des directeurs d'école depuis le début de la crise sanitaire et particulièrement ces dernières semaines, les conséquences de la loi Rilhac, nouveau vecteur de la territorialisation de l'école, ont été dénoncées : surcharge de travail pour les directeurs, délégation d'autorité de l'IA obligeant le directeur à prendre des décisions en lieu et place de l'Inspecteur, conseil d'école décisionnaire auquel le directeur devra rendre des comptes...

Destruction du baccalauréat, sélection à l'Université avec Parcoursup, ferme-

tures de 64 classes dans les écoles pour la rentrée 2022, baisse des dotations horaires pour les collèges/lycées, recrutement massif de contractuels en lieu et place de fonctionnaires sous Statut, poursuite des contre-réformes destructrices dans tous les secteurs de l'Éducation nationale : les raisons de se mobiliser sont nombreuses!

C'est pourquoi la grève du 13 janvier a été historique.

Et c'est pourquoi les différents intervenants ont rappelé la nécessité de poursuivre la construction du rapport de force, seul moyen d'obtenir satisfaction face à la surdité du gouvernement. Chaque syndicat a appelé à se réunir dans les services, les établissements scolaires, les universités pour discuter et pour décider des actions à mener. La question de l'organisation d'un mouvement interprofessionnel plus large est posée : pour sauver le Service Public, pour sauver les emplois, pour augmenter les salaires.

Pour gagner sur les revendications, il nous faudra des syndicats FO renforcés dans les prochaines élections professionnelles, en décembre 2022!



Défense du Baccalauréat

Le 13 janvier, les personnels ont ouvert une brèche : oui, il est possible de faire reculer le ministre en amplifiant la mobilisation!

150 militants venus de toute la France se sont réunis au siège de la Confédération FO le 4 février 2022, afin de participer à la Conférence organisée par la FNEC FP-FO et le SNFOLC pour le retour à un Baccalauréat national.

Ce sont les revendications portées

par plus de 14 000 signataires par le biais de la pétition FNEC FP-FO, SNES, SNEP, CGT, SUD et SNALC, avec les associations de professeurs spécialistes APHG, APBG, APLV, APPEP, APSES, UDPPC, CNARELA et APMEP et le syndicat lycéen La voix lycéenne.

<https://lespetitions.eu/petition/org/intersyndicales/petition-bac2022>

La Conférence nationale considère que cette pétition constitue un point d'appui important.

« L'École, c'est le droit à l'instruction,

ce sont les diplômes. Les diplômes, ce sont les qualifications, c'est le droit à un vrai salaire! » (Clément Poulet, SG de la FNEC FP FO lors de la manifestation parisienne du 27 janvier 2022)

La conférence Nationale appelle les personnels à signer et faire signer massivement cette pétition, et à se réunir pour adopter des prises de position, dans l'unité la plus large, et discuter des initiatives pour rétablir le baccalauréat national, en lien avec les mobilisations en cours sur l'ensemble des revendications : salaires, postes...

EN DIRECT DES SYNDICATS

183 € pour tous demandé lors de l'AG du syndicat Départemental de l'Action Sociale



De gauche à droite, Éric LANDREAU SECRÉTAIRE SDASFO, Pascal CORBEX SECRÉTAIRE DE LA FNAS-FO, Magali LARDEUX SECRÉTAIRE ADJOINTE UDFO

Le Syndicat Départemental de l'Action Sociale s'est réuni le vendredi 14 janvier 2022 à l'occasion de son AG, une fois de plus dans un contexte de tension du secteur médico-social, et de crise sanitaire.

Nous avons procédé à la nomination des nouveaux Bureaux et du Conseil Syndical, en présence de Pascal Corbex, secrétaire général de la FNAS-FO; et avons des échanges nourris sur les difficultés du secteur.

Alors que depuis deux ans, nous subissons la crise sanitaire en nous adaptant au quotidien, avec peu ou pas de gratifications, nous faisons également face une grave crise des vocations.

Nous assistons à la dégradation de nos conditions de travail, en devant faire toujours plus avec moins, et parfois faire face à des « managers » de plus en plus brutaux.

Le rouleau compresseur pour mettre en application les politiques publiques du gouvernement via l'ARS (Agence Régionale de Santé) ou le Conseil Départemental mettent à mal les salariés.

Le tout inclusif pour les personnes fragiles que nous accompagnons aussi bien pour l'inclusion par le travail (vers l'entreprise) ou bien en milieu scolaire, les autoreplacements, les glissements de tâches, etc. demandent de déployer une énergie incommensurable.

Que ce soit dans le champ du Handicap, de la Petite Enfance, de la Protection de l'Enfance ou du Soins, nous

devenons des prestataires de service positionnés sur des marchés relayés par des appels à projets (mise en concurrence des établissements) afin de couvrir les offres de service sur un territoire.

Nous ne parlons pas de sociétés au rayonnement international, mais bien du secteur social et médico-social!

La perte de sens de nos missions et la charge de travail sont parfois si fortes, que les salariés préfèrent jeter l'éponge...

Le compte n'y est pas !

Nous avons également évoqué la problématique évidente de la rémunération. Dans notre secteur « Le combat pour les 183 € pour tous » n'est pas terminé, et le compte n'y est pas. Et ce n'est pas « la prime inflation » attribuée à une large majorité de salariés, qui viendra colmater la perte du pouvoir d'achat constaté depuis de nombreuses années. Alors que l'inflation flambe à plus de 2.8 %, le prix du gaz grimpe de 10 % depuis le 1er juillet 2021, 5,3 % au 1er août; et c'est la même chose pour l'électricité et les carburants et les produits de première nécessité. Des augmentations de prix insoutenables pour les salariés.



Alors que nos salaires ne bougent quasiment pas! Nous mettons en avant, encore une fois, la divergence d'évolution entre le SMIC (+6.74 % entre le 1er janvier 2019 et le 1er janvier 2022) et l'encéphalogramme plat du point FEHAP! Les salariés de la CCN51 ont perdu plus de 2.2 % de pouvoir d'achat par an dans les 3 dernières années! La valeur du point de la CCNT66 et des CHR5 n'a augmenté que de 37 centimes d'euro en 20 ans. La dernière augmentation est de 0.02cts/ € au

09/06/21.

De plus, pour bon nombre de salariés du secteur, le minimum conventionnel se situe en dessous du SMIC, compensé par une prime différentielle pour atteindre le SMIC.

Enfin, pour ce qui est de l'extension des 183 € au secteur social et médico-social, elle serait négociée dans le cadre d'une révision des CCN. Cela fait plus de 10 ans que le syndicat d'employeur NEXEM veut mettre en place une Convention Collective Unique (CCU) « low coast » pour encadrer nos différents métiers. C'est aussi ce que Castex a annoncé le 21 décembre 2021, avec une échéance en avril 2022, pour l'application d'une CCU regroupant la CCNT66-51-CC Croix Rouge et CC des Centres de lutte contre le cancer.

En ce début d'année 2022, le projet de CCU a été porté à la connaissance de notre syndicat via notre Fédération Nationale de l'Action Sociale (FNAS-FO), sur la base d'un socle unique avec comme premières pistes, des critères classants et un salaire au mérite, qui mènerait à la destruction de nos Conventions Collectives et de nos métiers.

Dans cette perspective, le SDAS FO refuse et s'oppose à la casse de nos conventions collectives; et revendique l'application des 183 € pour tous, l'amélioration de nos conventions collectives et des conditions de travail et une augmentation générale des salaires.

Eric LANDREAU — Lucie NOIRAUT
SDASFO

EN DIRECT DES SYNDICATS

Assemblée générale des territoriaux du Saumurois

Les camarades plus nombreux.

Ils sont venus ! Cette année, alors que les restrictions liées à la pandémie étaient encore très fortes, les agents de la ville et du CCAS se sont déplacés nombreux pour assister mardi 25 janvier à l'assemblée générale du syndicat FO des territoriaux. Cette année, ils ont été rejoints par des camarades de l'agglo.

Il faut dire que les revendications ne manquent pas. Conditions de travail, salaires qui stagnent, avancements qui se font attendre, nouveau régime indemnitaire qui n'est pas très favorable, sur fond de pandémie, ne laisse pas entrevoir un avenir radieux. La fameuse prime « Covid » attribuée aux agents de l'agglo qui étaient présents sur le terrain pendant le premier confinement, et à laquelle n'ont pas pu prétendre les agents de la ville, attise le mécontentement. À condition de travail égal est demandé une prime égale.

113 agents sur 400 ont signé la pétition pour réclamer une prime « Covid » alors qu'elle n'a été proposée dans un premier temps qu'aux agents effectivement sur le terrain. Plus de 40 agents ont participé le 18 novembre dernier à une réunion d'information au Centre Technique Municipal, autour de cette prime et ont aussi exprimé d'autres revendications, comme les avancements. Une rencontre avec le Maire a été demandée et est pour le moment refusée. Les agents réfléchissent à une nouvelle forme d'action.

À cette occasion, ils ont pu échanger avec Xavier Redon, secrétaire de FO territoriaux d'Angers, Nicolas Plard, secrétaire du syndicat des personnels des petites communes et des établissements ter-



ritoriaux et Morgane Moureaux secrétaire de UL FO de Saumur.

Si ça gronde du côté du centre technique municipal, la vie n'est pas rose dans les autres services et notamment les crèches. Le 30 mars dernier, 20 agentes des crèches se sont mobilisées contre le projet de réforme Taquet en se déplaçant à Angers pour participer à la manifestation.

Cette assemblée générale a également été l'occasion de rappeler quelques chiffres et de faire le bilan de l'année écoulée.

En 2021, les élus FO de la Ville de Saumur ont participé à 8 comités techniques, 5 comités Hygiène Sécurité et Condition de Travail dont la plupart en visioconférence. Et inutile d'ajouter que le dialogue social n'est pas des plus faciles par écrans interposés, surtout lorsque les moyens techniques sont défectueux.

Les élus FO ont défendu 9 dossiers en commission de réforme pour des reconnaissances de maladies professionnelles ou des demandes d'allocation handicap. Ces dossiers reçoivent de moins en moins une oreille attentive de la part des médecins du centre

de gestion. Il est de plus en plus difficile de faire reconnaître les maladies professionnelles.

Le rôle du syndicat FO des territoriaux du Saumurois est aussi d'accompagner les agents en difficultés et ils sont de plus en plus nombreux à être convoqués pour des procédures prédisciplinaires ou des entretiens disciplinaires. Parfois, le dialogue permettrait d'éviter ces rencontres qui sont source de tensions. Il a été constaté, que certains chefs de service, ou même de simples collègues, n'hésitaient pas à envoyer un courrier accusateur à la direction avant de simplement parler avec la personne. Ainsi, les représentants du personnel réaffirment leur rôle d'accompagnement des agents.

Enfin, le syndicat Force Ouvrière des territoriaux du Saumurois se félicite d'avoir rallié de nouveaux camarades. Le bureau s'est désormais enrichi de quatre nouveaux membres et de nouveaux sympathisants nous ont rejoints.

Tout le monde est en ordre de marche pour préparer et remporter les élections en décembre !

EN DIRECT DES SYNDICATS

AG Territoriaux Ville d'Angers, CCAS, ALM

C'est avec 50 camarades, malgré un protocole sanitaire contraignant, que s'est tenu l'assemblée générale annuelle du syndicat des territoriaux de la ville d'Angers, CCAS et d'Angers Loire Métropole le 21 janvier 2022. Le secrétaire général du syndicat, Xavier Redon, revient un instant sur cet espace de partage démocratique.

Ce moment est important pour la vie syndicale, il nous a permis de revenir sur cette année 2021 quelque peu bouleversée par ces entraves liberticides ! De l'engagement de chacune et chacun dans les instances, de notre représentativité, de l'action syndicale auprès de notre employeur, ont été autant de sujets de discussion et l'occasion de balayer notre activité tout au long de la journée.

Nous avons pris le temps de faire

un focus sur les élections professionnelles dans la fonction publique, prévues en décembre 2022. Il était donc important de réaffirmer plus que jamais nos revendications et de mobiliser l'ensemble de nos camarades pour d'ores et déjà constituer les listes électorales pour les différentes instances.

Il est nécessaire, à nouveau contraint par ces mandats de quatre ans, de porter plus haut, de reconnaître le syndicat Force Ouvrière à sa juste valeur, au travail entrepris au quotidien auprès

des agents de la ville d'Angers, du CCAS et d'Angers Loire Métropole !

Ensemble, écrivons une nouvelle page, démontrons qu'il est vital de préserver le syndicalisme « libre et indépendant », afin de préserver nos acquis et les valeurs du service public républicain !

À la suite de nombreux échanges, un conseil syndical pour l'année 2022 a été élu, avec l'entrée de nouveaux camarades ! Xavier Redon a été reconduit sur ses fonctions de secrétaire général.



Assemblée Générale du syndicat des Organismes Sociaux

L'Assemblée Générale du syndicat des Organismes Sociaux du 49 s'est tenue le 4 février à la Bourse du travail (salle Pellou-tier) en présence d'une trentaine de camarades, malgré quelques absences inopinées liées au Covid.

À travers une discussion très nourrie, elle aura permis de revenir à la fois sur notre activité de l'année écoulée et sur les initiatives que nous avons à prendre dans la prochaine période pour faire face à un contexte plus que jamais marqué par les attaques du gouvernement contre la sécurité sociale et les droits de ses agents.

Sur le plan interprofessionnel, l'année aura notamment été marquée par le combat mené, aux côtés de l'Union Départementale, contre le passe-sanitaire/passe vaccinal liberticide et les sanctions appliquées aux salariés y compris à la sécurité sociale, au service médical

de l'Assurance-Maladie.

Au centre des discussions également : le contexte d'inflation galopante que nous connaissons et l'exigence d'augmentation des salaires qui revêt à la sécurité sociale comme dans les autres secteurs un caractère d'urgence. Cela passe nécessairement par l'augmentation de la valeur du point qui n'a été relevé que de 0,5 % depuis 2010 et qui est la seule mesure qui peut permettre à chacun de maintenir son pouvoir d'achat. C'est pour défendre cette revendication que les agents de la sécurité sociale se sont mis nombreux en grève le 13 décembre et le 18 janvier, à l'appel de toutes les Fédérations, refusant les propositions salariales du gouvernement et de l'Ucanss qui proposent aujourd'hui des mesures dégressives sur les « bas salaires » excluant 80 % des collègues de toute augmentation, alors même que 60 % des agents de la sécurité sociale ont perçu la prime inflation !

Le constat de l'AG est clair : si nous voulons l'emporter sur cette revendication, ce ne sera cependant pas en multipliant

les journées d'action « saute-mouton », mais bien en constituant un rapport de force suffisant, y compris au plan interprofessionnel (d'où notre implication dans la grève du 27 janvier), et en organisant les Assemblées Générales qui permettront de décider de la continuité de la grève. Bâtir ce rapport de force est essentiel pour gagner et cela passe aujourd'hui à la sécurité sociale par la perspective d'une initiative vers le ministère.

De la même façon, la question des salaires ne peut masquer l'ampleur des offensives en cours. Elle n'est qu'un aspect important des économies drastiques imposées au fonctionnement des organismes de la sécurité sociale. Ainsi, la lettre de mission du 1er avril du ministre Véran à l'IGAS et à l'IGF ne laisse planer aucun doute sur les orientations des futures COG qui accroîtront encore les attaques : fusion des CAF et des CPAM dans les « petits » départements, développement des mutualisations, notamment entre Régime Général et MSA, suppressions de postes à

EN DIRECT DES SYNDICATS

une échelle jamais connue... Et nous savons également les menaces qui pèsent sur l'existence des Urssaf dans la perspective de la création d'une « grande agence du recouvrement ».

Les déficits d'effectifs que nous connaissons dans les services de tous nos organismes créent bien souvent des situations dramatiques. En CPAM, les délais de traitement des IJ auront explosé, en CAF les effets du manque de personnel auront encore été aggravés par la mise en place de la Réforme honteuse des Aides au Logement. Le 15 février 2021, les agents de la plateforme téléphonique de la CAF étaient à 50 % en grève à l'appel de FO pour obtenir des effectifs supplémentaires. 4,5 CDI supplémentaires ont été obtenus récemment, ce qui n'est pas encore suffisant! Plus que jamais, les revendications que notre syndicat avance sur ces questions sont : arrêt des suppressions de postes! Embauches en CDI suffisantes pour faire face aux charges de travail! Passage des CDD en CDI! Pour cela, il faudra bien rompre avec les COG...

Notre syndicat se bat par ailleurs pied à pied pour le respect des droits collectifs des agents face à la déréglementation impulsée au plan national et appliquée par les Directions des organismes : introduction du travail du dimanche avec le contact tracing, recours à l'intérim ou encore à l'apprentissage, la remise en cause de primes prévues par la Convention Collective... Les sujets ne manquent pas.

Tout au long de la dernière période, notre syndicat aura su garder le contact avec les agents et défendre leurs intérêts, malgré le télétravail massif, véritable facteur d'isolement. Dans chacun de nos organismes, nous avons par ailleurs continué de négocier avec les Directions, en signant les accords quand ils apportaient quelque chose au personnel et en les refusant quand ils étaient mauvais.

À l'Urssaf des Pays-de-Loire, ce travail a permis d'obtenir d'excellents résultats aux élections professionnelles en ce début d'année : FO progresse et conforte largement sa première place

avec 44 %, loin devant la CFDT et la CGT.

L'AG a enfin permis de réaffirmer que nous avons d'abord et avant tout à renforcer le syndicat. Les cartes que nous faisons aujourd'hui ne font que compenser les départs en retraite, ce qui implique que nous sommes stables du point de vue des effectifs. Il est évidemment nécessaire que nous allions au-delà : c'est essentiel pour les élections professionnelles qui se profilent à la CAF et à la CPAM, c'est essentiel pour le poids qu'a notre organisation dans l'activité quotidienne, les rapports de force institués avec les Directions, et donc pour la réussite des combats que nous menons aux côtés des collègues.

L'élection au Conseil Syndical a permis quant à elle d'intégrer plusieurs nouveaux camarades de nos différents organismes, ce qui est de bon augure pour les développements de notre activité et de notre organisation.

Frédéric NEAU, secrétaire du syndicat des OS 49

Grève massive à Pôle Emploi le 1er février 2022

Depuis 10 ans, les agents de Pôle Emploi ont perdu plus de 12 % de leur pouvoir d'achat. Cette année encore, aucune augmentation de la valeur du point n'était prévue, et ce, malgré l'inflation record.

Face aux plans d'action, aux exigences gouvernementales qui s'enchaînent et s'empilent, toujours en marche forcée : plans « métiers du grand âge », « métiers du bâtiment », « métiers de l'hôtellerie restauration », « Demandeurs d'Emploi Longue Durée », « jeunes », « travailleurs handicapés »..., renforcement du contrôle de la recherche d'emploi dans un contexte de durcissement des règles de l'assurance chômage, la colère monte depuis des mois.

Lors des deux premières séances de NAO des 24 et 26 janvier, la Direction Générale n'a pas apporté de propositions à la hauteur des enjeux et des revendications du personnel.

Avec le chiffre de 25 % de grévistes, la Direction Générale cherche à amoindrir la mobilisation du personnel. En réalité, au regard des agents présents sur site le 1er février (donc hors congés, mala-



die, formation...) c'est entre 40 et 50 % des agents qui ont fait grève avec des pics à 60 % dans les régions Pays de la Loire, Occitanie, Normandie, Nouvelle Aquitaine.

À Nantes, plus de 100 grévistes se sont rassemblés devant la DR et près de 40 à Angers devant la Bourse du Travail. La presse locale a recueilli les revendications des agents.

À 14 heures, l'assemblée générale des grévistes a rassemblé plus de 200 grévistes (en présentiel et à distance) pour définir la suite à donner à ce mouvement.

À l'unanimité, les grévistes présents à l'AG, ont donné mandat à l'intersyndicale FO, CGT, CFDT, et SNU pour continuer à porter, devant la Direction Régionale, les revendications des agents de la

région et sont favorables à la poursuite de la mobilisation.

La Direction Générale, sentant le vent venir, a depuis proposé une augmentation générale de 1.5 %, proposition rejetée par l'ensemble des organisations syndicales.

À Force Ouvrière, nous revendiquons une augmentation générale des salaires à minima de 150 euros nets ce qui représente 6 à 7 % d'augmentation. Nous revendiquons également une détente du calendrier de déploiement des plans d'action et une mise à l'arrêt de l'empilement des projets, ceci afin de redonner du sens au travail.

ACTUALITÉS

FO remporte les élections au CSE et au CA à l'URSSAF Pays-de-la-Loire

FO à l'URSSAF Pays-de-la-Loire a remporté les élections au CSE et au Conseil d'Administration avec 44 % des voix pour ce nouveau mandat. Sur 20 élus au CSE, nous en avons obtenu 14 (7 titulaires, 7 suppléants). Pour 6 élus au CA, nous en avons obtenu 4 (2 titulaires et 2 suppléants).

Précisons tout d'abord que c'est un travail de fond et collectif effectué depuis plusieurs années sur le terrain à la fois de l'investissement dans le CSE et de la défense des revendications des collègues. Nous avons 40 % des voix lors du mandat précédent en 2019 et 33 % sur celui de 2015.

Nous avons, à l'Urssaf Pays de la Loire, deux délégués syndicaux, une bonne base de syndiqués jeunes et moins jeunes sur chaque département, des élus qui travaillent et s'investissent, des représentants de proximité non élus et nommés sur chaque département en fonction de la représentativité (sur 22 nous en avons obtenu 11 dans ce mandat, la CFDT n'ayant pas assez de personnes à proposer).

Lorsque nous parlons de travail de fond, nous voulons insister sur le fait que nous ne sommes pas d'accord sur un point : nous avons souvent entendu dire dans notre syndicat — que les œuvres sociales « c'est de l'épicerie » — et bien stratégiquement c'est le premier moyen d'atteindre notre victoire.

Évidemment, il faut tout d'abord construire une base de syndiqués et que celle-ci soit active. Pour l'Urssaf Pays de la Loire, nous travaillons pour avoir des syndiqués sur chaque département, notre employeur ne nous aide pas dans la possibilité de publier. Il faut donc se bouger pour aller à la rencontre des agents bien que le télétravail soit aussi très pratiqué.

Pour mémoire, nous avons deux délégués syndicaux sur deux départements différents (49 et 72). Les deux

délégués syndicaux, dont je fais partie, doivent s'investir et activement. Nous considérons que nous sommes l'image de notre syndicat. Pour qu'on ait une bonne opinion de FO, il faut que les représentants soient travailleurs et présents dans leur service, investis dans le CSE (secrétaire et trésorier pour nous sous l'ancien mandat et secrétaire adjoint et trésorier sous celui-ci). Il faut évidemment travailler la partie négociation en concertation avec ses équipes, connaître les revendications des agents et les défendre.

Lorsque nous disons qu'il ne faut pas oublier les œuvres sociales, nous vous assurons que c'est le moyen de toucher les agents. Nous participons le plus activement possible dans la vie de notre CSE, chaque activité organisée par des élus FO est signée de son nom, nous faisons un travail de communication via le CSE puisque nous avons le secrétariat et plus précisément via des articles FO syndiqués et non syndiqués. À chaque sortie de négociations, de CSE, de commission, un compte rendu est fait par FO. Nous prenons en compte les qualités et les savoirs de nos syndiqués. Chaque personne peut apporter quelque chose à sa manière.

Pour progresser, il faut s'investir, travailler, communiquer. Nous avons toutefois encore un point faible. Nos effectifs sont de plus en plus nombreux sur

le site nantais (siège) avec 50 % des effectifs totaux et la majorité des agents sont plus proches de la CFDT qui a tous ses élus et syndiqués sur ce site. 15 % des agents du 44 ont voté FO; ce qui est très peu. L'arrivée d'agents d'autres organismes dont le RSI récemment n'a pas permis de développer notre syndicat puisqu'ils étaient aussi à majorité CFDT. Cependant, nous faisons au mieux pour toucher les agents nantais, nous avons des représentants de proximité et nous avons enfin quelques cartes après un travail de fond. De plus, via le CSE nous sommes les premiers investis pour répondre aux sollicitations des agents.

Nous avons toutefois une très bonne implantation sur les sites de Maine-et-Loire, de la Sarthe et de la Mayenne. En ce qui concerne La Roche-sur-Yon, la CGT y est plus présente, mais nous progressons.

Nous sommes très fiers aujourd'hui de vous partager nos résultats, nos actions et nous espérons que ce petit article vous permettra de croire que lorsqu'on veut, lorsqu'on travaille et qu'on représente bien le personnel et son syndicat, rien n'est impossible même en étant multisites.

Virginie PICHONNEAU —

Déléguée Syndicale Urssaf Pays-de-la-Loire, Secrétaire adjointe du syndicat des Organismes Sociaux 49.

URSSAF Pays de la Loire

Scrutin : 1er Tour du : 20/01/2022 à 10:00:00 au : 27/01/2022 à 10:00:00

Nombre de suffrages cumulés : 522

Organisation syndicale	Nombre de suffrages liste(B)	Nombre de suffrages par scrutin(A)	Représentativité	Collège
CFDT	68	210	32.38 %	Cadres
CFDT	93	312	29.81 %	Employés
CFDT	161	522	30.84 %	GLOBAL
CGT	56	210	26.67 %	Cadres
CGT	75	312	24.04 %	Employés
CGT	131	522	25.10 %	GLOBAL
CGT FO	86	210	40.95 %	Cadres
CGT FO	144	312	46.15 %	Employés
CGT FO	230	522	44.06 %	GLOBAL

Accompagner l'équilibre de vie du salarié aidant

Les Français souhaitent, à une écrasante majorité, vieillir chez eux. Les personnes en situation de handicap aspirent à l'autonomie la plus forte possible. Nous le savons, ils ne peuvent faire ces choix sans impliquer, de fait, leurs proches. Le rôle des salariés proches aidants est donc clé pour permettre cette société de l'autonomie. **Le Groupe VYV vous propose un décryptage et un rappel du droit applicable en soutien aux salariés aidants.**



Le dialogue social en entreprise : clé dans la protection et l'accompagnement des aidants

Une diversité d'acteurs impliqués auprès des salariés aidants

La première clé de réussite de cet accompagnement est de créer les conditions facilitant la déclaration par le salarié de son rôle d'aidant. En effet, une des difficultés majeures est le caractère non visible de cette situation : les personnes ne souhaitent pas nécessairement se déclarer aidants.

Des dispositions légales permettent ensuite d'aider le salarié à s'organiser pour assumer plus facilement ce rôle et le dialogue social en entreprise peut permettre de déployer un plan dédié d'accompagnement de ces personnes pour mieux les protéger.

Les complémentaires santé et prévoyance ont également un rôle à jouer en proposant différents services aux entreprises afin d'améliorer le quotidien de leurs salariés proches aidants.

Le dialogue social en entreprise au cœur du soutien aux salariés aidants

Avec la loi du 22 mai 2019 visant à favoriser la reconnaissance des proches aidants, ce thème a été inscrit dans le champ des négociations collectives, et plus particulièrement celui de la conciliation entre la vie professionnelle et la vie personnelle du salarié proche aidant.

Solidarité : don de jours de repos en entreprise

Les salariés ou agents publics (fonctionnaires ou contractuels) peuvent, sur leur demande et en accord avec leur employeur, renoncer anonymement et sans contrepartie à tout ou partie de leurs jours de repos non pris au bénéfice d'un collègue.

Pour bénéficier d'un don de jours de repos, le salarié ou l'agent doit se trouver dans l'une des 2 situations suivantes :

- Avoir un enfant de moins de 20 ans à charge atteint d'une maladie, d'un handicap ou victime d'un accident d'une particulière gravité rendant indispensable une présence soutenue et des soins contraignants ;
- Venir en aide à un proche atteint d'une perte d'autonomie d'une particulière gravité ou présentant un handicap.

Les droits du salarié aidant

Le droit au congé au bénéfice de l'aidant

Ce congé se décline en 3 congés légaux :

- **Congé de présence parentale** : d'une durée maximale de 310 jours, dans la limite maximale de 3 ans. Durée définie dans le certificat médical précisant la durée prévisible du traitement de l'enfant. Pas de fractionnement ni de transformation en activité à temps partiel.
- **Congé de solidarité familiale** : durée maximale déterminée par convention ou un accord collectif d'entreprise ou, à défaut, par convention ou un accord de branche. À défaut, la durée maximale du congé est de 3 mois et est fixée par le salarié (fractionnement possible et transformation possible en activité à temps partiel).
- **Congé de proche aidant** : durée maximale déterminée par convention ou accord de branche ou, à défaut, par convention ou accord collectif d'entreprise. À défaut, la durée maximale du congé est de 3 mois et est d'un an maximum pour l'ensemble de la carrière (fractionnement possible et transformation possible en activité à temps partiel).

Ces congés concernent les salariés du secteur privé et ont été, pour partie et selon certaines modalités différentes, étendus aux agents de la fonction publique (loi du 6 août 2019).

D'autres dispositifs existent comme une retraite à taux plein à 65 ans dans certains cas.

Chiffres clés

8,3 à 11 millions
d'aidants familiaux

60 %
sont des actifs

73 %
aident au domicile de l'aidé

Le Groupe VYV mobilisé auprès des aidants et de leurs proches

Le Groupe VYV accompagne les aidants sur l'ensemble des impacts qui influent sur leur vie personnelle et professionnelle.

Retrouvez l'ensemble des solutions proposées par le Groupe VYV : <https://objectif-autonomie.fr/aidant>

Pour plus d'informations, contactez-nous : relation.partenaire@groupe-vyv.fr

GRUPE
vyv

Entrepreneur du
mieux-vivre

